



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/10/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	13

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le **05/10/2022**

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT C – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

**REPRÉSENTÉS : M. DALIBARD par M. LAMY
Mme ROUX par Mme PIROUD**

Vote pour	13
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

ABSENTS : MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

**COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA)
Désignation d'un délégué**

Le Maire,

Indique que le président de la Métropole NCA a adressé un courrier aux maires début juillet afin de les informer que dans le cadre du développement de sa politique en matière de démocratie locale, il souhaite intensifier la consultation des usagers de la Métropole en les associant étroitement aux décisions publiques, notamment en matière d'accessibilité de leur village.

Aussi, il a créé pour la mandature 2020/2026, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), par délibération du Bureau métropolitain du 10 février 2021. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID, la mise en place de cette instance a dû être retardée.

Informe que cette instance, composée d'un collège d'élus des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, poursuit notamment les trois objectifs suivants :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces oubliés et des transports,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap,
- établir un rapport annuel présenté devant l'organe délibérant et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les travaux de cette instance sont répartis en sous-commissions :

- Transports,
- Habitat,
- Voirie
- Espaces publics - établissements recevant du public.

Des réunions sont organisées en fonction des thématiques et selon les besoins des administrés et des communes. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se réunit une fois par an en Assemblée plénière, au cours de laquelle sont présentés les résultats des actions portées par ces commissions.

AR Prefecture

006-210600250-20221010-2022_082-DE
Reçu le 14/10/2022

Indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour notre commune

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, décide

DE DESIGNER en tant que représentant titulaire de la CIA

- Mme Michèle BERNARD

DE DESIGNER en tant que représentant suppléant de la CIA

- M. Philippe HEURA

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

